



PERSÉVÈRE

Périodique de matière biblique pour les jeunes - Août 2011 - Numéro 4

La collecte dans le rassemblement local

Notre libéralité

«Or pour ce qui est de la collecte qui se fait pour les saints, comme j'en ai ordonné aux assemblées de Galatie, ainsi faites, vous aussi. Que chaque premier jour de la semaine chacun de vous mette à part chez lui, accumulant selon qu'il aura prospéré, afin que, lorsque je serai arrivé, il ne se fasse pas alors de collectes. Et quand je serai là, ceux que vous approuverez, je les enverrai avec des lettres, pour porter votre libéralité à Jérusalem.» 1 Cor. 16:1-3

Le chapitre 16 de la première épître aux Corinthiens est essentiellement pratique. Les 3 premiers versets nous donnent des instructions concernant les collectes qui se font dans les rassemblements.

Paul mentionne aux Corinthiens ce qu'il a ordonné aux assemblées de Galatie. N'est-ce pas pour mettre en évidence l'unité de l'Esprit? Il nous montre que les mêmes principes fondamentaux sont valables pour tous les rassemblements. L'apôtre dit aussi ailleurs «c'est ainsi que j'en ordonne dans toutes les assemblées.» 1 Cor. 7:17.

Notre paragraphe commence par l'expression «Or pour ce qui est de...». Nous la retrouvons plusieurs fois dans cette lettre et pouvons penser qu'il s'agissait-là de réponses de l'apôtre Paul à des questions précises posées par les Corinthiens. La première mention de cette expression nous le confirme lorsqu'il est dit: «Or, pour ce qui est des choses au sujet desquelles vous m'avez écrit...» 1 Cor. 7:1.

Comme les Corinthiens, nous avons peut-être aussi des questions.

- *Pourquoi fait-on des collectes dans le rassemblement?*
- *Pourquoi est-il usuel de réaliser la collecte le dimanche matin? est-ce par habitude?*
- *Qu'est-ce qui devrait me conduire pour décider du montant à donner chaque semaine à la collecte?*
- *Devrais-je écouter ce que mon cœur me dicte chaque premier jour de la semaine?*
- *Si mon revenu augmente, vais-je réviser le montant décidé préalablement?*
- *Ai-je à cœur les destinataires de la collecte en accompagnant mon don par la prière?*

Examinons ensemble quelques aspects qui ressortent de ce passage et qui jettent de la lumière sur les questions que nous pourrions avoir concernant la collecte.



Le motif de la collecte

Pour le Seigneur, la collecte est une question d'amour. Elle est désignée au début par «collecte» mais ensuite par «libéralité» (v.3), ailleurs aussi «communion», «service» (2 Cor. 8:4), ce qui montre combien elle est rattachée à l'amour.



L'amour pour le Seigneur, l'amour pour les frères, c'est cela qui entre en ligne de compte pour la collecte.

Pour le don que l'apôtre avait reçu des Philippiens, quelle expression emploie-t-il? «un parfum de bonne odeur, un sacrifice acceptable, agréable à Dieu»

Philip. 4:18. On aurait craint de parler comme cela d'un don matériel. Mais tout ce qui est fait pour le Seigneur, qui manifeste cet amour pour lui, prend une valeur toute particulière.

Donnons-nous seulement de notre superflu?

La destination de la collecte

«La collecte qui se fait pour les saints»

Lorsque nous donnons quelque chose à la collecte, nous nous attendons à ce que celle-ci soit ensuite distribuée à des croyants.



Il ne s'agit pas d'une collecte pour des actions sociales dans le monde. Ces collectes-là peuvent être bonnes à leur place, mais elles sont une affaire personnelle et ne concernent pas la collecte du rassemblement.

«Ainsi donc, comme nous en avons l'occasion, faisons du bien à tous, mais surtout à ceux de la maison de la foi.» Gal. 6:10.

Les deux aspects de la collecte

«comme j'en ai ordonné aux assemblées de Galatie»

Ce que Paul a ordonné dans les assemblées de Galatie se trouve dans l'épître qu'il leur a écrite.

1) «Que celui qui est enseigné dans la parole fasse participer à tous les biens temporels celui qui enseigne.» Gal. 6:6.

Nous avons là le premier aspect: le don

matériel envers celui qui enseigne. Nous faisons «part de nos biens» qui sont destinés à celui qui nous a enseigné.

2) «voulant seulement que nous nous souvissions des pauvres, ce qu'aussi je me suis appliqué à faire.» Gal. 2:10.

Nous trouvons là le deuxième aspect: le don matériel envers ceux qui sont dans la nécessité. C'est la bienfaisance.

Le culte et la collecte

«Offrons donc, par lui, sans cesse à Dieu un sacrifice de louanges, c'est-à-dire le fruit des lèvres qui confessent son nom. Mais n'oubliez pas la bienfaisance, et de faire part de vos biens, car Dieu prend plaisir à de tels sacrifices.» Hébr. 13:15-16.

Ce passage d'Hébreux 13 nous apprend que les dons matériels sont liés au culte. Deutéronome 26 nous enseigne la même chose.

Mais est-ce vraiment pour nous un sacrifice? Ou donnons-nous seulement de notre superflu?

«...car Dieu prend plaisir à de tels sacrifices.» Le mot sacrifice est au pluriel. Dieu reçoit les deux sacrifices ensemble (le sacrifice de louanges cité plus haut et le sacrifice de nos biens), et il prend plaisir à l'un comme à l'autre.

Qui participe à la collecte

«chacun de vous»

Cette expression «chacun de vous» revient à plusieurs reprises dans ce chapitre. Nous y voyons notre responsabilité personnelle. Il ne s'agit pas de regarder à ce que font les autres, mais «chacun de vous». Ce n'est pas non plus une collecte récoltée dans le monde (comme cela se pratique dans certains milieux chrétiens) mais une collecte réalisée parmi les croyants.

La pratique de la collecte

«que chaque premier jour de la semaine chacun de vous mette à part chez lui»

Nous trouvons deux principes dans ce verset: la mise à part et la régularité. Il s'agit de mettre à part chacun chez soi, de décider encore à la maison de ce que nous allons donner. Il ne convient pas d'y

réfléchir rapidement à la réunion encore moins de regarder ce qui reste dans le porte-monnaie le dimanche matin et de le vider à ce moment-là. On met à part

Les dons matériels sont liés à la louange

chez soi et on l'apporte le premier jour de la semaine. La régularité est en contraste avec la spontanéité. Non pas qu'il soit faux de donner spontanément, mais cela devrait être en plus de ce que nous donnons régulièrement le dimanche.

Les Corinthiens recevaient probablement un salaire journalier variable et l'exercice de mettre à part se renouvelait chaque jour.

Combien donner à la collecte

«**accumulant selon qu'il aura prospéré**»

Cela veut dire «proportionnellement».

Sous la loi, comme avant la loi, les fidèles donnaient la «dîme» soit le 10% de leurs revenus. Durant l'économie de la grâce les croyants peuvent donner davantage ! Si aucun pourcentage n'est prescrit n'est-ce pas parce que tout ce que nous avons (salaire, capacités, santé, temps...) nous est confié afin de le gérer pour le Seigneur. Nous sommes administrateurs de ce que nous avons reçu et il n'est rien que nous n'ayons reçu.

Nous nous laissons souvent éblouir par le montant. Mais à quoi est-ce que le Seigneur regarde? Comment apprécie-t-il?

La collecte doit être un exercice continu et surtout personnel devant le Seigneur.

Lorsque le Seigneur était vis-à-vis du trésor du temple à Jérusalem et qu'il a vu la pauvre veuve y jeter son obole, comment a-t-il apprécié?

«Et Jésus, étant assis vis-à-vis du trésor du temple, regardait comment la foule jetait de la monnaie au trésor; et plusieurs riches y jetaient beaucoup. Et une pauvre veuve vint, et y jeta deux pites, qui font un quadrans. Et ayant appelé ses disciples, il leur dit: En vérité, je vous dis que cette pauvre veuve a plus jeté au trésor que tous ceux qui y ont mis; car tous y ont mis de leur superflu, mais celle-ci y a mis

de son indigence, tout ce qu'elle avait, toute sa subsistance.» Marc 12:41-44.

Le Seigneur ne regarde pas à ce que l'on met mais à ce que l'on garde pour soi.

Le moment de la collecte

«**Que chaque premier jour de la semaine**»

Paul ne désirait pas qu'une collecte ait lieu en relation avec sa personne. Ceci montre un trait de sagesse ; un esprit de parti aurait pu se développer si la collecte avait lieu à l'égard d'un serviteur (Paul ou Apollos, par exemple). La collecte se fait chaque premier jour de la semaine, non pas à l'occasion du passage d'un frère.

L'administration de la collecte

«**ceux que vous approuverez**»

Lorsque la collecte est terminée, qui va se charger de la répartir?

Dans le livre des Actes, il apparaît clairement que des frères ont été choisis pour cette administration. Ce n'est donc pas une tâche incombant à toute l'assemblée. Ces quelques frères doivent avoir un bon témoignage (ce qui s'acquiert par le comportement selon 1 Tim. 4:12) ainsi que les capacités pour administrer avec une «**conscience sans reproche devant Dieu et devant les hommes**». Actes 24:16.

«**Jetez donc les yeux, frères, sur sept hommes d'entre vous, qui aient un bon témoignage, pleins de l'Esprit Saint et de sagesse, que nous établrions sur cette affaire.**» Actes 6:3.

«**Et ce discours plut à toute la multitude; et ils choisirent Étienne, homme plein de foi et de l'Esprit Saint, et Philippe, et Prochore, et Nicanor, et Timon, et Parménas, et Nicolas, prosélyte d'Antioche.**» Actes 6:5.

Nous avons besoin de prier pour nos frères qui s'occupent de l'administration de la collecte. Avec de l'argent, on peut faire beaucoup de bien mais aussi beaucoup de mal.

2 Cor. 8:18 et 22 et surtout l'expression du verset 23 nous montrent le sérieux de ce service-là.

La distribution de la collecte

«je les enverrai... pour porter votre libéralité»

Les uns administrent et d'autres apportent aux destinataires.

Apporter un don personnellement peut être bénéfique pour fortifier la communion entre les assemblées donatrices et les destinataires. Un danger cependant peut surgir si le frère est attendu et accueilli à bras ouverts pour l'argent qu'il amène et non plus pour son service spirituel. Dans de tels cas, un transfert postal ou bancaire est préférable.

«Je les enverrai avec des lettres»

Il n'est pas toujours facile d'accepter un don. Le destinataire peut être aidé en cela s'il sait d'où vient le don. C'est pourquoi il est parlé de lettres accompagnant les dons pour expliquer les motifs et donner des encouragements.

Pour conclure

La Parole «est une lampe à nos pieds» et nous éclaire concernant les détails de notre marche, ici quant à la collecte dans

le rassemblement local. Dieu se plaît à ce que nous observions ses principes dans l'administration de nos biens comme il prend plaisir au sacrifice d'adoration que nous lui apportons. Quel privilège de pouvoir le glorifier en lui offrant de ce que nous avons reçu de sa main.

«l'Éternel ne regarde pas ce à quoi l'homme regarde, car l'homme regarde à l'apparence extérieure, et l'Éternel regarde au cœur.» 1 Sam. 16:7.

«Jésus, qui lui-même a dit: Il est plus heureux de donner que de recevoir.» Actes 20:35.

Il est beau d'entendre que des frères au loin ayant prié spécialement pour un besoin précis, ont reçu au moment opportun parfois même la somme exacte. Cela veut dire que ceux qui ont donné ont été exercés devant le Seigneur.

C'est un grande responsabilité de donner et c'est une grande responsabilité de recevoir. Pour les deux choses, l'exercice doit avoir lieu devant le Seigneur. ■

L. Bourgeois

Il est plus heureux de donner que de recevoir



QUESTION

AU DÉBUT DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE, NOUS VOYONS LES CROYANTS METTRE LEURS BIENS EN COMMUN.

ILS VENDAIENT LEURS POSSESSIONS ET APPORTAIENT AUX APÔTRES LE PRODUIT DE LEURS VENTES. L'ARGENT ÉTAIT REDISTRIBUÉ SELON LES BESOINS DE CHACUN, DE SORTE QU'IL N'Y AVAIT PARMI EUX AUCUNE PERSONNE NÉCESSITEUSE (ACTES 2, 42-45; 4, 32-35). AVONS-NOUS RECU DÉPUIS CE TEMPS-LÀ? EST-CE UN MODÈLE QUE NOUS DEVRIONS CHERCHER À SUIVRE AUJOURD'HUI?

RÉPONSE

1. Un élan de cœur

Ce bel état de choses du début nous est présenté comme le résultat spontané de l'action de l'Esprit de Dieu dans les croyants, au moment où il est venu habiter en eux. C'était un témoignage visible du fait qu'ils étaient constitués en un seul corps (cf. Rom. 12, 5; 1 Cor. 12, 12, 13). «La multitude de ceux qui avaient cru était un cœur et une âme» (Actes 4, 32).

A ce moment-là, le témoignage de la puissance de l'Esprit a aussi été rendu par les miracles accomplis par les apôtres (Actes 2, 43; 5, 12; 14, 3) et par les langues étrangères utilisées de façon surnaturelle et efficace par ceux qui prêchaient l'évangile (Actes 2, 4, 11). Ces miracles et ces langues sont une chose passée.

2. Des débuts glorieux

Il est utile de remarquer qu'à plusieurs reprises, au cours des temps, il a plu à Dieu de souligner de façon glorieuse l'introduction d'une chose nouvelle. On peut penser au feu qui est venu de la part de Dieu pour consumer les premiers sacrifices, que ce soit au moment de l'achèvement du tabernacle (Exode 40, 34; Lévitique 9, 23) ou après la construction du temple de Salomon (2 Chroniques 7, 1-3).

Dans les deux cas, la gloire de l'Éternel est apparue. On peut penser aussi à la première conquête lors de l'entrée d'Israël en Canaan: les murs de Jéricho tombent sans que les hommes les touchent (Josué 5). Et le jugement du premier mal qui s'est manifesté dans l'assemblée a été la mort immédiate de

ceux qui l'avaient commis, Ananias et Sapphira (Actes 5). [Voir ME* 1998, p. 349 = Les Dispensations/Les premiers temps de l'Eglise].

3. De la générosité et des collectes

Dans la suite du livre des Actes et dans les épîtres, nous ne trouvons plus cette mise en commun des biens matériels. Par contre, il y a plusieurs exemples de croyants qui donnent pour subvenir aux besoins des pauvres, et d'abondantes exhortations à le faire.

En Actes 11, les disciples donnent «chacun selon ses ressources» pour les frères de Judée (v. 29). Paul, au cours de son troisième voyage, organise une collecte en faveur des pauvres de sa nation (Actes 24, 17), et il en parle dans les épîtres aux Romains et aux Corinthiens, en encourageant les croyants à y participer.

Dans la première épître à Timothée, Paul donne des exhortations très précises à l'intention des riches. «Ordonne à ceux qui sont riches dans le présent siècle, qu'ils ne soient pas hautains et qu'ils ne mettent pas leur confiance dans l'incertitude des richesses, mais dans le Dieu qui nous donne toutes choses richement pour en jouir; qu'ils fassent du bien; qu'ils

soient riches en bonnes œuvres; qu'ils soient prompts à donner, libéraux» (6, 17, 18).

4. Un principe qui demeure

Au début des Actes, «nul ne disait d'aucune des choses qu'il possédait qu'elle fût à lui» (4, 32). Nous ferions bien de garder cela dans nos cœurs.

Ce que nous possédons – ce qui est dans notre porte-monnaie ou sur notre compte en banque – appartient en fait au Seigneur. Ce sont, selon l'expression employée par Jésus dans une parabole, des «richesses injustes» (Luc 16, 9). Elles appartiennent à notre Maître, et nous sommes responsables de les administrer.

Considérons-nous notre argent comme nous appartenant, ou comme appartenant au Seigneur?

5. Conclusion

Cette mise en commun des biens est donc spécifique au bel état de choses réalisé au début de l'histoire de l'Eglise. Elle n'est pas un modèle que nous devrions chercher à imiter littéralement. Cherchons cependant à imiter cet élan de cœur, et retenons bien le principe rappelé ci-dessus concernant l'appartenance de nos biens.

J.A. Monard

*ME pour «Messenger évangélique» - périodique mensuel dont la parution a commencé en 1860 et qui s'est continué jusqu'à nos jours. <http://www.eblc.ch/>

PERSÉVÈRE

Périodique de matière biblique pour les jeunes

persévère dans ces choses

1 Timothée 4:16

Rédaction - Envoi d'articles - Communications
L. & R. Bourgeois, Au Village, CH-1427 Bonvillars
P. & M. Graf, Rue de la Gare 29, CH-2605 Sonceboz
info@persevere.ch

Inscriptions par e-mail ou sur le site internet
Diffusion par courrier électronique/format imprimable
Passages bibliques: Version Darby

Inscriptions www.persevere.ch

